Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DDEHU_26_02B_07-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à Kerlaz, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Jeannine LOZACHMEUR, pouvoirs à Henri SAVINA
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Frédéric LE LANN

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

DELIBÉRATION N° DDEHU-26-02B-07

OBJET : PVD – PORT DU ROSMEUR – ELABORATION D'UN PLAN GUIDE – SIGNATURE CONVENTION AVEC LE SMPPPC

Annexe : Convention SMPPC

Rapporteur : Marc RAHER

Vu la délibération n° DDEHU 25-09-01 du 25 septembre 2025 autorisant le lancement, le financement et les demandes de subvention d'un plan guide du Rosmeur ;

La ville de Douarnenez a intégré en avril 2021 le programme national Petites Villes de Demain (PVD), piloté par l'ANCT, avec la signature de la convention d'adhésion. Ce dispositif, soutenu dans le cadre du Plan de relance, propose un accompagnement technique et financier pour revitaliser les centres-bourgs des communes de moins de 20 000 habitants, et se déploie jusqu'en 2026.

Le port du Rosmeur, élément identitaire fort de la ville de Douarnenez et lieu emblématique de son histoire maritime, constitue un secteur stratégique de cette revitalisation. L'élaboration d'un plan guide pour le port du Rosmeur et de l'interface Ville-Port s'inscrit pleinement dans la dynamique PVD, en tant qu'outil d'aide à la décision et de coordination des actions à venir entre différents acteurs institutionnels et privés.

Plus précisément, l'étude analysera les espaces portuaires et leurs environs, leurs fonctionnements urbains et économiques ainsi que les opportunités de développement possibles. Un diagnostic sera produit puis un plan guide, qui permettra de définir une vision d'aménagement à moyen et long terme, en organisant les usages (activités portuaires, économiques, touristiques, mobilités, espaces publics et transitions). Il permettra aussi de chiffrer, prioriser et phaser les investissements nécessaires pour assurer un développement cohérent, fonctionnel et durable du site.
Il intègrera aussi l'évolution des besoins de la construction - réparation navale, qui fait l'objet d'une étude portée parallèlement par le Syndicat.

Cette étude fera l'objet d'une participation financière de l'Etat ainsi que du SMPPC, pour formaliser le partenariat avec le syndicat il convient de passer par une convention.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DDEHU_26_02B_07-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DDEHU_26_02B_07-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Etude (plan-guide)	60 000	Douarnenez Communauté	15 000	25%
		SMPPC	15 000	25%
		Etat (PVD)	30 000	50%
Total	**60 000**	**Total**	**60 000**	**100%**

Vu l'avis *(à intervenir)* **du bureau du 9 février 2026,**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que tout futur avenant éventuel.

Fait et délibéré le 19 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Ronan KERVAREC

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DDEHU_26_02B_07-DE